

## © Lieu du colloque

Université Jean Moulin – Lyon 3  
**Auditorium André Malraux**  
16, rue Rollet - 69008 Lyon

## © Accès de la Manufacture des Tabacs en transports en commun

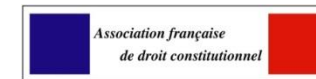
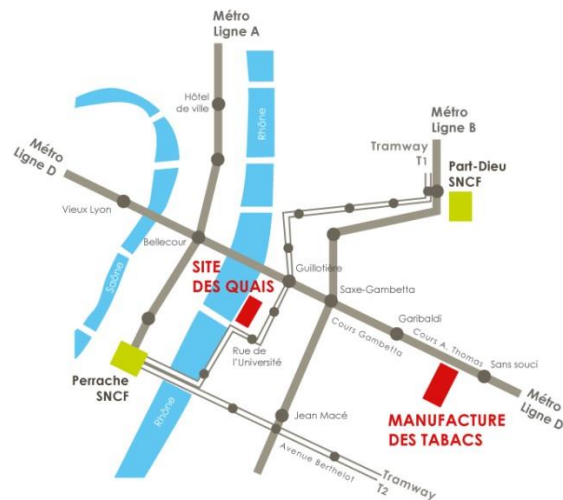
Depuis Gare Perrache :

**Métro ligne A** | Direction Vaulx-en-Velin | changement Station **Bellecour** | **Métro ligne D**  
| Direction Gare de Vénissieux | Station **Sans-Souci** (à la sortie du métro, suivre le sens des voitures)

Depuis Gare Part-Dieu (côté Vilette) :

**Tram T4** | Direction Hôpital Feyzin Vénissieux | Arrêt **Manufacture – Montluc**  
(l'Université est à gauche dans le sens de marche du Tram)

## © Plan d'accès



Journée d'étude organisée par la Commission de  
la Jeune Recherche Constitutionnelle

# LES DROITS ET LIBERTES FONDAMENTAUX, HORIZON INDEPASSABLE DU DROIT CONSTITUTIONNEL ?

Vendredi 21 octobre 2016  
de 8h30 à 18h00

Université Jean Moulin Lyon 3 - Auditorium Malraux  
18 rue Rollet 69008 Lyon



8h30 **Accueil**

9h00 **Introduction et problématisation de la journée :**  
*Anne Levade*, Professeur de droit public à l'Université Paris Est - Créteil Val de Marne, président de l'Association Française de Droit Constitutionnel  
*David Mongoin*, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, directeur du Centre de Droit Constitutionnel  
*Géraldine Faure*, doctorante du Centre de Droit Constitutionnel, président de la Commission de la Jeune Recherche Constitutionnelle

### **I/ Le droit constitutionnel, vecteur de l'hégémonie des droits et libertés fondamentaux ?**

9h30 **A/ La conquête du droit constitutionnel par les droits et libertés fondamentaux**  
**Présidence assurée par Maïlys Tetu, doctorante de l'Université Jean Moulin Lyon III**

Quelle(s) fondamentalité(s) ? Quel(s) droits et libertés ?  
*Etienne Picard*, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I  
*Xavier Bioy*, Professeur de droit public à l'Université Toulouse 1Capitole

10h10 Approche épistémologique : de la démocratie à la protection des droits et libertés fondamentaux  
*Bruno Dangeron*, Professeur de droit public à l'Université Paris V – Descartes

10h30 Discussion

**B/La promotion des droits et libertés fondamentaux par le droit constitutionnel ?**  
**Présidence assurée par Anne Levade, Professeur de droit public à l'université Paris Est - Créteil Val de Marne, Président de l'AFDC**

10h50 Le législateur, acteur constitutionnel naturel des droits et libertés fondamentaux  
*Philippe Blachère*, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de l'Équipe de Droit Public

11h10 Le juge constitutionnel, acteur central des droits et libertés fondamentaux  
*Valérie Le Bihan*, Professeur de droit public à l'Université Lumières Lyon 2

11h30 Les rapports de systèmes, facteur de croissance des droits et libertés fondamentaux  
*Jean-Philippe Derosier*, Professeur de droit public à l'Université de Lille 2 Droits & Santé

11h50 Discussion

12h15 Pause déjeuner au Salon des Symboles

### **II/ Les droits et libertés fondamentaux, défi du droit constitutionnel ?**

14h00 **A/ Les droits et libertés fondamentaux : mutation du droit constitutionnel ?**  
**Présidence assurée par Julien Padovani, doctorant à l'Université Aix-Marseille**

De l'objectif au subjectif : les droits et libertés fondamentaux ont-ils fait oublier l'intérêt général ?  
*Bertrand Mathieu*, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I, Directeur du Centre de Recherche en Droit Constitutionnel  
*Thomas Hochmann*, Professeur de droit public à l'Université de Reims - Champagne-Ardennes

14h40 La constitutionnalisation des branches du droit par les droits et libertés fondamentaux a-t-elle eu lieu ?  
*Mathieu Disant*, Professeur de droit public à l'Université Lyon Saint Etienne - Jean Monnet, Directeur du Centre de Recherches Critiques sur le Droit

15h00 Discussion

**B/ Les droits et libertés fondamentaux : déclin du droit constitutionnel ?**  
**Présidence assurée par David Mongoin, professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Centre de Droit Constitutionnel**

15h20 La prise en compte inaboutie des droits et libertés fondamentaux par le droit constitutionnel  
*Xavier Magnon*, Professeur de droit public à l'Université Aix-Marseille

15h40 L'hégémonie des droits fondamentaux ou l'inversion des fins  
*Anne-Marie Le Pourhiet*, Professeur de droit public à l'Université de Rennes 1, Vice-président de l'AFDC

16h00 Discussion

Pause

**III/ Table ronde : Les droits et libertés fondamentaux : quel devenir pour le droit constitutionnel ?**

16h30 **Modérateur de la table-ronde : Bertrand Mathieu, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I, Directeur du Centre de Recherche en Droit Constitutionnel**

**Intervenants :**

- ◇ *Anne Levade*, Professeur de droit public à l'Université Paris Est - Créteil Val de Marne, Président de l'AFDC
- ◇ *Xavier Bioy*, Professeur de droit public à l'Université Toulouse 1Capitole, Institut Maurice Hauriou
- ◇ *Régis Fraisse*, Président de la Cour administrative d'appel de Lyon
- ◇ *Patrick Gobet*, adjoint au Défenseur des droits, chargé de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité

17h30 **IV/ Propos conclusifs : Stéphane Caporal, Professeur de droit public à l'Université Lyon Saint Etienne Jean Monnet, Doyen honoraire**

17h45 Cocktail au Salon des Symboles